

Paris, le 18 janvier 2013

## **Brainstorming sur le déploiement de l'expertise juridique française à l'international : constats et propositions IFEJI**

Pour l'IFEJI, qui souhaitait partager son expérience d'une décennie de réflexions et d'actions pour le rayonnement du droit français à l'international et la projection de notre expertise dans le monde, le tour de table du 8 octobre, en présence de Madame le Bâtonnier en exercice, s'est révélé riche d'enseignements.

Il était difficile d'en être autrement au regard de la palette de personnalités présentes autour de la table qui, tout en ayant des hautes responsabilités, n'ont pas hésité à s'exprimer très librement.

Les forces et faiblesses de positionnement de notre monde juridique au regard des stratégies d'influence et des possibles ont été mises en relief avec pertinence dans un « marché du droit » qui évolue beaucoup et dans un monde où une nouvelle tendance globale se dessine vers une meilleure régulation et un peu moins de laisser-faire.

A l'issue de cette réunion, l'IFEJI s'est intéressé plus particulièrement au rapport d'information du sénateur Berthou sur l'avis rendu sur le contrat d'objectif et de performance de FEI ainsi qu'au Rapport Maugé sur le renforcement de la cohérence du dispositif public de l'expertise technique internationale.

En effet ces deux rapports apportent un éclairage additionnel et fort utile sur certains points.

### **1. La problématique de l'assistance technique**

Les enjeux de l'assistance technique à l'international ont été évoqués et les très grandes disparités, toutes assistances confondues à l'international, entre la France et les autres pays développés ont été relevées.

L'exemple des allemands et de la GTZ est particulièrement symptomatique. Il a été indiqué que celle-ci déployait de par le monde plus de 10 000 assistants techniques, et que l'Allemagne savait trouver au sein de ses forces vives les moyens financiers et techniques pour ce faire. En comparaison, la France en déploie moins d'un millier (note de l'IFEJI : cette relation de 1 à 10 n'est sans doute pas anecdotique au regard de la pénétration respective des grandes entreprises allemandes et françaises sur les marchés internationaux).

## **2. La faiblesse des financements publics français pour les missions juridiques internationales**

La faiblesse de l'aide au développement français pour déployer l'expertise française à l'international dans le secteur juridique a été soulignée (en particulier dans le soutien juridique aux États). Elle s'élèverait à 4 millions d'euros d'engagements annuels et, de dans un contexte d'aide très largement déliée.

De plus, contrairement aux autres pays, cette aide serait principalement utilisée pour déployer des fonctionnaires et non pour des missions d'assistance technique devant être réalisées par des professionnels spécialisés à la fois en droit français et en droit et pratique locaux dans diverses branches du droit où les besoins de conseil et d'assistance à la rédaction des textes sont les plus importants (exemple : droit des affaires, droit des infrastructures, droit des contrats, droit minier, etc.)

Ces appels d'offre d'assistance juridique financés par la France ne sont pas réservés aux compétences françaises et sont régulièrement gagnés par des juristes étrangers (à la différence de beaucoup de nos concurrents). La France financerait, par exemple, en Afrique francophone un cabinet américain pour rédiger des textes fondamentaux dans le domaine minier.

En réalité, pour des raisons structurelles, l'aide française au développement, pourtant très significative, est le plus souvent entièrement consacrée aux prêts aux pays emprunteurs pour financer la réalisation de projets et très exceptionnellement pour financer la matière grise, notamment juridique.

## **3. L'effet de levier résultant de missions réalisées par une expertise juridique française de haut niveau**

Il est de plus en plus reconnu que l'efficacité d'une aide à projet dépend largement du cadre juridique dans lequel le projet est préparé et que le rôle des juristes experts français de bon niveau très en amont est un rôle essentiel pour la bonne gouvernance et la bonne réalisation des projets.

L'effet de levier de l'assistance technique aux états dans le secteur juridique au sens large dépend lui-même de la qualité des termes de référence figurant dans les appels de manifestation d'intérêt. Pour que ces termes de référence soient bien rédigés et acceptables, cela nécessite un niveau d'expertise fréquemment apporté par des assistants techniques étrangers positionnés auprès des États (or la France possède très peu d'assistants de ce type et de ce fait, peu d'appels d'offre rendent compte de ce que l'expertise française peut offrir).

## **4. Comment combler le retard ? Quelles perspectives ?**

Les échanges et propositions ont été particulièrement riches et nous nous en tiendrons aux principales observations.

- ✓ Un retard considérable a été accumulé par la France mais grâce à diverses actions développées au cours de ces dernières années et aux leçons apprises, notamment en Afrique francophone, le potentiel de l'expertise juridique française pour contribuer à la mise en place de cadres et de principes juridiques favorisant la bonne gouvernance et le développement économique commence à être mieux connu. Il y a là un terreau fertile qu'il est important de cultiver.
- ✓ Une prise de conscience nouvelle semble également se dessiner en France. Ceci est confirmé par l'annonce récente de Pierre Moscovici sur le déploiement d'un fonds d'expertise et de coopération technique, qui pourrait financer dans une certaine mesure le recours à l'expertise

# I.F.E.J.I

Institut Français d'Experts  
Juridiques Internationaux

juridique nécessaire pour mettre en place des cadres réglementaires et juridiques facilitant la réalisation effective de projets.

Ce type d'actions s'inscrit indéniablement dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance. Toutefois, débloquer de nouveaux financements ne suffit pas. Il a été fait remarquer à cet égard qu'il était important que les experts juridiques français de haut niveau contribuent à la formalisation d'une stratégie d'influence juridique de qualité.

- ✓ La question s'est en suite posée sur l'apport du monde juridique français pour aboutir à la rédaction de contrats plus responsables, notamment, dans les secteurs miniers et pétroliers.

Le représentant de la société Total a rappelé que sa société, comme beaucoup d'autres sociétés françaises, était intéressée par un droit plus sûr et un droit moins cher. Ce qui suppose l'existence de cadres juridiques précis tout en étant simples et clairs. C'est un domaine où l'expertise juridique française dispose a priori de réels avantages compétitifs.

- ✓ Toutefois, il a également été fait remarquer qu'une bonne stratégie d'influence à l'international ne doit pas être exclusivement basée sur la mise en valeur d'un système de droit par rapport à un autre. Il faut rechercher des concepts et secteurs dans lequel l'expertise juridique française possède un avantage compétitif pour encadrer ou développer des actions de terrain.

Il a été rappelé que le moteur reste le projet à réaliser et non le droit lui-même. Dès lors, si le droit français a du retard, il faut chercher à le combler. C'est lorsqu'il est réellement compétitif qu'il faut le promouvoir activement (tout en sachant que si telle ou telle branche, concept ou disposition se révèle pertinents et utiles, nos concurrents les utiliserons également. mettre en avant).

En conclusion, il faut essentiellement promouvoir au sein de la palette de nos compétences juridiques celles qui se révèlent posséder une réelle valeur ajoutée pour être efficaces dans un contexte international et s'assurer qu'elles sont mises en œuvre par les avocats de qualité ayant de préférence une double culture Common Law/civil Law. L'exemple de sécurisation des investissements dans le secteur des infrastructures au Maghreb a été évoqué : ceux qui sont en charge du projet n'évoquent pas une lutte entre les droits mais recherchent un métissage entre les normes et les droits afin d'assurer à la fois une bonne sécurité juridique de tradition civiliste et une bonne flexibilité juridique de tradition Common Law.

- ✓ Il a été reconnu que pour qu'une nouvelle stratégie soit efficace, il était essentiel d'investir les organisations et institutions qui sont actuellement les carrefours de la production des règles de droit de demain : de ce point de vue, la France a également un grand retard à rattraper afin de positionner des juristes de qualité ayant la capacité de jouer un rôle moteur dans la réflexion internationale dans un certain nombre de postes et d'institutions qui doivent bien être identifiés au regard de divers critères.
- ✓ Il a été également reconnu que le droit international de la commande publique jouera un rôle de plus en plus important pour faciliter ou freiner le déploiement de notre expertise juridique à l'international.

Or, même dans des secteurs où le savoir français est connu et souhaité, ce droit peut être un frein au déploiement de notre stratégie d'influence. On est sans doute allé trop loin en matière d'aide déliée. Il faut réfléchir à la meilleure façon d'utiliser les financements français pour mieux valoriser l'expertise française.

Il est apparu enfin que les processus qui ont cours actuellement pour sélectionner les « consultants » dans le domaine juridique, tout en étant complexes et transparents dans la

forme, sont loin d'atteindre les buts recherchés et nécessitent d'être réévalués et réorganisés : on n'attirera pas les meilleurs experts français qui pourraient jouer un rôle déterminant dans les enceintes internationales et auprès des États sur des sujets souvent fondamentaux pour le rayonnement de notre droit et le déploiement de nos entreprises avec des termes de référence mal ficelés, des présélections qui sont rarement basés sur des critères pertinents, et des taux de rémunération très inférieurs à leur valeur sur le marché.

## 5. Conclusions et perspectives : quelques propositions IFEJI

Pour l'IFEJI, qui a eu l'occasion d'évoquer de son côté des retours d'expériences avec les multilatéraux (et en particulier avec la Banque Mondiale), ce tour de table recoupe largement ses propres observations.

Quelques perspectives :

- ✓ Réfléchir à un redéploiement d'une partie de l'aide au développement vers des missions juridiques de haut niveau et très en amont dans la production de textes, de normes et de procédures. Cela permettra de faciliter la réalisation de projets sur le terrain et l'activité de nos entreprises à l'exportation, et bien entendu de favoriser le rayonnement de notre droit et l'activité de nos cabinets. Cela passe par une identification et une hiérarchisation des secteurs et des pays.
- ✓ Réfléchir au déploiement des assistants permanents publics ou privés à des carrefours stratégiques dans les institutions internationales et dans les pays.
- ✓ Réfléchir à quelles conditions les représentants confirmés de l'expertise juridique française capables de jouer un rôle clé pour le déploiement de notre influence juridique accepteront de se mobiliser. Comment éviter que des consultants juridiques de seconde zone soient engagés pour des raisons financières aboutissant progressivement à un désintérêt des demandeurs pour l'expertise et le droit français, et à un étiolement de notre droit dans le monde ?
- ✓ Militer activement pour une meilleure coordination de l'ensemble des activités de déploiement de l'expertise publique et privée qui possèdent d'importantes synergies avec un effet de levier très significatif dès lors que chaque type d'expertise est valorisé et représenté à sa juste mesure. Cela suppose une approche stratégique tenant compte des besoins réels des pays qui en matière d'expertise juridique rencontrent de plus en plus de difficultés à s'exprimer correctement et aboutir à des appels d'offre utiles notamment en matière de droit économique et de droit des investissements.

Cette stratégie devrait commencer par un volet d'évaluation et de propositions où les experts juridiques français conseillant régulièrement les entreprises et les États sur le terrain sont particulièrement bien placés pour jouer un rôle déterminant.

**Marc Frilet**

**Secrétaire Général de l'IFEJI**

*Pièce jointe 1 : Note IFEJI « 2001/2011 – dix ans d'actions et de réflexions au service de la stratégie d'influence de la France à l'international »*

*Pièce jointe 2 : liste des participants au Brainstorming du 8 octobre 2012*